

CHARGE DE MISSION EN AMENAGEMENT H/F

Autres dénominations : Chargé d'étude en développement local

Filières liées : Aménagement du territoire Environnement

Fiche métier sur AgrOrientation : <https://agrorientation.fr/trouver-mon-metier-ideal/je-recherche-un-metier/charge-de-mission-en-amenagement-hf>

Mission et activité du métier

Fait pour vous si vous aimez :

Conseiller, animer, aider, accompagner

Créer, innover, concevoir

Organiser, préparer, coordonner, planifier

Nature, environnement, forêt, eau

Le chargé de mission répond aux sollicitations ou se saisit des dossiers concernant l'agriculture et la gestion du territoire :

- Il reçoit les demandes d'agriculteurs ou de collectivités locales qui donneront lieu à un avis ou à une étude (commande pour l'étude du tracé d'une future route et ses conséquences foncières agricoles, instruction d'un permis de construire...).
- Il participe aux consultations obligatoires dans le cadre de projets en cours d'instruction.
- Il intervient auprès des instances de décision pour demander la prise en compte des intérêts agricoles.

Le chargé de mission élabore et instruit les dossiers :

- Il établit les devis ou les réponses aux appels d'offres d'études des collectivités locales et rédige les conventions d'études ou les cahiers des charges.
- Il remplit les procédures administratives pour les documents d'urbanisme (règlements...), éventuellement à l'aide des systèmes d'informations géographiques (SIG).
- Il calcule les indemnités éventuellement dues à un exploitant.
- Il vérifie la présence des documents nécessaires pour fonder un avis agricole (dans un dossier préalable à l'enquête publique par exemple) ou contrôle la conformité des dossiers (Plan local d'urbanisme par exemple).

Le chargé de mission informe, participe à des études, conduit des actions collectives ou individuelles :

- Il recueille des informations, les traite et procède si besoin à une enquête individuelle spécifique.
- Il intervient sur le terrain afin de visualiser concrètement les projets.
- Il effectue une médiation lors de litiges (empiètements fonciers par exemple).
- Il organise ou participe à des réunions avec des élus, des gestionnaires de réseaux, des groupes d'experts et d'agriculteurs.
- Il anime des réunions d'information pour expliquer la réglementation et la législation.

Conditions d'exercice

Le chargé de mission travaille dans les chambres d'agriculture, les collectivités locales, les bureaux d'étude privés, parfois spécialisés en agriculture, ou dans une organisation syndicale. Il exerce sous l'autorité d'un chef ou d'un directeur de service.

Sa responsabilité est importante, celle-ci étant engagée à l'égard de la remise effective de l'étude confiée et rend nécessaire la souscription d'une assurance spécifique contre d'éventuels recours.

Il est souvent intégré au sein d'équipes pluridisciplinaires (architectes, paysagistes...) dans la conduite d'études et effectue fréquemment des visites sur le terrain.

Compétences et qualités

Le chargé de mission détient des connaissances techniques et de la méthode. Il sait analyser et synthétiser. Précis, soigneux et organisé, il respecte les délais d'étude et les échéances.

Son sens de l'esthétique lui permet de rendre une carte attrayante par exemple, et par là de faire preuve de pédagogie. Il est diplomate, discret, se montre proche des gens dont il connaît la culture agricole et rurale et sait se rendre disponible.

Perspectives d'évolutions

Le chargé de mission, s'il développe des compétences en encadrement peut envisager un poste de responsable ou de chef de service.

Il peut également choisir de s'orienter vers un poste en collectivité locale, dans un bureau d'étude ou au sein d'un cabinet de consultants.

En savoir plus

Consulter : la fiche ROME sur www.francetravail.fr

Fiche présentée par



Pour tout complément d'information, contactez : contact@agrorientation.com